

Le sénateur Bonnell: Honorables sénateurs, je demande le consentement unanime du Sénat pour faire quelques remarques.

Son Honneur le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Bonnell: Honorables sénateurs, je voudrais féliciter les membres du comité permanent de la santé, du bien-être et des sciences qui ont assisté nombreux aux réunions du comité. Nous avons toujours eu un grand nombre de sénateurs.

Le ministre s'est engagé, et cela figure dans le compte rendu des séances du comité, à modifier le paragraphe 9(2) dès que possible de façon à prendre en considération les recommandations des deux Chambres du Parlement et non seulement de la Chambre des communes.

Pour la gouverne de mon collègue, le sénateur Phillips et pour moi-même, je voudrais ajouter qu'en vertu du paragraphe 6(2), 100 millions de dollars seront disponibles pour le montant total des garanties données sous le régime du présent article et ce montant ne pourra en aucun cas dépasser 100 millions de dollars. Ce montant pourra probablement être utilisé par les ministères de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de Nouvelle-Écosse et du Québec.

Le sénateur Marshall: Honorables sénateurs, en ce qui concerne l'article 9(2), le président a fait savoir qu'un amendement serait présenté dès que possible. Je me demande si le terme est bien choisi. Je croyais que nous en étions venus à une entente en comité; en effet, le ministre a dit que c'était une omission et qu'il s'agissait simplement de réimprimer cet article. Cela ne nécessitera pas de modification. Une modification, à mon avis, devrait obtenir l'approbation des deux Chambres.

Le sénateur Bonnell: Honorables sénateurs, le sénateur Marshall peut avoir raison. Je voulais tellement terminer l'étude du projet de loi que j'ai peut-être mal saisi un mot. De toute façon, c'était une omission involontaire et nous avons reçu l'assurance qu'elle sera rectifiée aussi rapidement que possible.

L'honorable L. Norbert Thériault: Honorables sénateurs, avant d'accepter le rapport, je voudrais poser une question au parrain du projet de loi, au président du comité ou au leader du gouvernement à la Chambre. Après avoir quitté le comité ce matin, on m'a signalé que le *Citizen* du 29 novembre 1983 rapporte qu'un actionnaire d'une des compagnies prises en charge ou rescapées touchera 2 millions de dollars en espèces du gouvernement fédéral pour les 6 p. 100 des actions qu'il détient dans cette compagnie.

J'ai appris que ces compagnies étaient rescapées parce qu'elles étaient acculées à la faillite et je voudrais savoir, avant de me prononcer sur ce projet de loi, si cet article du *Citizen* est exact ou s'il s'agit simplement des conjectures auxquelles se sont livrés les journalistes.

L'honorable H. A. Olson (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je tiendrai cette question pour préavis. Comme le sénateur Thériault l'a signalé, il s'agit peut-être des conjectures de journalistes. J'ignore si ce fait est véridique. S'il l'est, je ne vois pas comment cela se justifie. Je demanderai à un de mes collaborateurs d'obtenir les renseignements aussi rapidement que possible.

[Le sénateur Frith.]

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois?

L'honorable William J. Petten, avec l'autorisation du Sénat et nonobstant l'article 45(1)b) du Règlement, propose: Que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour en vue de subir la 3^e lecture aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

LECH WALESA

FÉLICITATIONS AU RÉCIPiendaIRE DU PRIX NOBEL DE LA PAIX

L'honorable Stanley Haidasz: Honorables sénateurs, le 10 décembre, à Oslo, Norvège, le prix Nobel de la paix pour 1983 sera décerné au Polonais Lech Walesa, en personne ou *in absentia*.

Aujourd'hui, alors que se proroge la première session de la 32^e législature, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)h) du Règlement, je propose, appuyé par le sénateur Asselin:

Que le Sénat canadien offre ses félicitations et ses meilleurs vœux à Lech Walesa, récipiendaire du prix Nobel de la paix, chef du mouvement Solidarité en Pologne, pour sa lutte pacifique en faveur des droits de la personne et des droits fondamentaux.

Son Honneur le Président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Son Honneur le Président: A mon sens, la motion obtient l'appui unanime des honorables sénateurs.

(La motion est adoptée.)

PÉRIODE DES QUESTIONS

[Français]

L'ÉCONOMIE

LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DU CANADA

L'honorable Martial Asselin: Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement. Je voudrais qu'il fasse ses commentaires, à la veille de la prorogation de cette longue session, sur le récent rapport économique du GATT concernant la performance du Canada.

Ce rapport a semé parmi la population une grande inquiétude, ainsi que parmi les économistes qui avaient fait des prévisions pour que l'économie du Canada s'améliore et se raffermisse au cours des prochains mois. Voilà que nous avons le rapport du GATT en date du 26 novembre 1983, qui nous annonce que:

Parmi les nations industrialisées c'est le Canada qui a connu la pire performance économique pendant la récession et sa relance apparente ne tient qu'au fil fragile des dépenses de consommation.

Avec votre permission, afin de détailler ma question, je voudrais vous citer un autre passage du rapport du GATT tel que rapporté dans *Le Devoir* du 26 novembre 1983, qui dit ceci: